N°. 38. Mr. Deschamps

L'académie m'a chargé de lui rendre compte de l'extrait d'une dissertation sur l'amputation du bras, pratiquée sans instrument tranchant, par Mr. Hrabetz chirurgien du corps de son alt: emin: l'evêque de Spire et des remarques que Mr. deschamps fils élève en chirurgie de l'hôpital de Neuf brisack, auteur de cet extrait, a fait sur la maladie qui a déterminé à faire l'amputation et sur le procédé par lequel on l'a exécutée

Cette dissertation allemande contenant 22 pages in 8°. a été publiée à Fribourg en 1782.

La gangrene qui survint au bras d'une femme de 41 ans, après la ligature de l'artère brachiale, dans l'opération de l'anévrisme faite par M. Hrabetz est la maladie qui a nécessité l'amputation.

Avant de faire l'opération de l'anévrisme M. H: avait tenté de le guerir par la compression, et ce ne fut que 26 jours après l'apparition de la tumeur, et lorsqu'elle avait acquis le volume de deux oeufs de poule, qu'il put déterminer la malade à se faire traiter de cette maladie: après avoir fait rentrer le sang qui formait la tumeur, M. H. mit sur le sac un sachet rempli d'argile rammollie avec le vinaigre lithargiré: il appliqua sur le sachet deux ~~attelles~~ attelles de manière que leur bord se réunissent sur son milieu: une 3e. attelle fut placée à la partie opposée du bras et le tout fut maintenu par un bandage serré convenablement.

L'auteur eut l'attention de resserrer tous les jours le bandage pour déterminer une inflammation qu'il croit propre à comprimer et à resserrer immédiatement l'artère. il regarde comme une chose avantageuse la gangrene de la peau de la tumeur qui peut arriver ou plutot qui doit arriver par une pareille pression, parceque ajoute-t-il l'inflammation des parties voisines de l'artère s'opposent à sa dilatation enfin

l'auteur

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

ARC 58
n°42

l'auteur assure que les anévrismes qu'il a traité de cette manière diminuent tous les jours, que l'inflammation se dissipe et est suivie d'une dureté qui oppose une digue à l'effusion du sang.

la remarque de M. deschamps sur ce que je viens de rapporter consiste à dire que la compression ne peut être utile que sur les anévrismes récens, d'un petit volume et que conséquemment il n'est pas surprenant que M. H. n'ait pas réussi dans le cas ~~ainsi qu'il avance ce la 1re partie de cette remarque est vraie mais quant à la seconde~~ : j'ajouterai qu'il serait encore bien plus surprenant qu'il réussît à guérir un anévrisme en ~~excitant~~ employant une pareille compression: son explication ~~des changemens qui doiv~~ du méchanisme de la suspension du sang ne me paraît pas plus raisonnable que sa manière d'exercer la compression sur une tumeur anévrismale

lors de l'opération de l'anévrisme et après la ligature du bout supérieur de
„ l'artère, quoiqu'on eut laché le tourniquet, il ne sortit pas de sang par le bout infé-
„ -rieur, ce qui fit mal augurer du succès; cependant le bras resta chaud jusqu'au soir
„ on crût même y sentir quelques pulsations; mais les belles espérances s'évanouirent
„ bientot, la gangrene se manifesta et s'étendit jusqu'au coude.

(Controuverait sans doute la cause de cet évènement facheux dans la manière dont ~~on~~ a fait le pansement. mais il n'en est pas fait mention dans l'extrait &c)

il ne restait plus alors d'autre ressource que l'amputation, à laquelle cette femme ne voulut pas consentir; elle redoutait tant les instrumens tranchans, qu'elle avait des mouvemens convulsifs, lors qu'on lui parlait de cette opération: M. Wrabetz ayant separé plusieurs fois, des pieds, des mains, des orteils, des doigts, gelés ou gratassés avec des ligatures, se détermina à l'employer aussi pour ce cas, ‡ ~~ayant promis à cette femme de lui permettre de lui appliquer un cordon autour du bras faire tomber son bras sans douleur en le liant avec un cordon miraculeux elle consentit à le guérir employa ce moyen~~.

‡ et pour y faire consentir cette femme, il lui promit de lui faire tomber son bras sans douleur en le liant avec un cordon miraculeux.

après avoir fait retirer la peau du bras en en haut il plaça un cordon, qu'il avait fait tremper pendant quelque tems dans un mélange d'huile de thérébentine, de semences de rhue, de feuilles de tabac, de cantharides et de camphre, il ~~p~~ mis donc le cordon autour du bras, quelques travers de doigts au dessus de la gangrene et le serra en le tordant avec un garot: à mesure qu'il opérait la section des chairs (~~qui fut terminé dès le 4e jour~~) il resserrait le cordon: pour accélerer l'effet de la ligature, il appliqua au dessus, du mélange dans lequel il avait fait macérer le fil de lin: il mit aussi dans le sillon que traçait le cordonnet, une poudre composée de KK, de mirrhe, de camphre et d'alun enfin on marque que la section des parties molles fut complette le 4e jour (mais on ne dit pas un seul mot de ses autres effets) que le 5e, il y eut un commencement de suppuration qu'à cette époque, on a scié l'os et que le moignon a été cicatrisé au bout de 5 semaines.

M. Deschamps désapprouve l'application du remède irritant au dessus de la ligature

» le procédé dit-il est contraire au but de l'art dans l'amputation, qui est de menager

» autant qu'il est possible les chairs de la partie qui doivent fournir la cicatrice du moignon;

» on sait ~~ajoute-t-il~~ que si les chairs sont froissées, irritées, elles s'enflamment, le tissu

» cellulaire qui les unit s'en détache par la suppuration, d'où resultent les grandes exfoliations

» la dénudation de l'os, les reflux purulens. on previendrait ces accidens en trempant simple

» -ment le cordon dans une dissolution de pierre à cautère ou de beurre d'antimoine ~~et par~~

~~le moyen qui a reussi plusieurs fois pour l'extirpation des loupes~~

» enfin M. Deschamps dit que l'opuscule de Monsieur Haretz enrichit la chirurgie d'un

» moyen qui à la verité n'était pas inconnu mais dont on n'avait point encorre fait l'applica-

» tion à l'amputation des membres: c'est ajoute-t-il une ressource pour nombre de cas

» où la douleur l'effusion du sang compliquent l'amputation »

M. Deschamps en faisant connaître ce nouveau procédé de faire l'amputation donne à l'académie une preuve de son zéle qu'elle doit favoriser: les changemens qu'il propose pour faire cette ligature, d'après MM. Louis et Chopart sont de la plus grande utilité, car une ligature ~~portée~~ faite sur la peau autour du bras, pour la detruire par

par sa seule pression ~~doit~~ produira des douleurs ~~atroces~~ très vives et presque insupportables

au lieu que le cordon trempé dans une dissolution caustique en même temps qu'il

detruit la peau il la desorganise sa destruction est sujette et s'opère ~~ce qui fait plus promptement et avec des douleurs~~ moins douloureusement

~~qui ne peuvent être comparées aux premières~~. ainsi il n'y a aucun doute que

quand on se détermine a détruire une certaine étendue de peau par le moyen

d'une ligature qu'il ne faille la préparer de cette manière ——

— mais dans le cas dont il est question n'aurait-il pas été plus avantageux d'attendre

que la nature ~~eut~~ séparé les parties gangrenées et de couper ensuite les os dans la

ligne de demarcation, que de procurer, encore au moyen d'une ligature, la mortification la

destruction de parties saines ? serait ce donc l'obliquité de la ligne de séparation

des parties saines d'avec les mortes qui aurait déterminé l'auteur à faire la ligature

du membre circulairement, comme cette obliquité oblige quelquefois de couper

quelques portions de muscles ou de peau pour que la surface du moignon soit plus unie

? cet avantage est de trop peu de valeur pour se déterminer à pratiquer une

semblable ligature qui peut ~~être accompagnée~~ produire des accidens graves : dans un cas semblable

et dans une circonstance pareille, c'est à dire le malade se refusant à l'opération

ordinaire, il ~~me paraît~~ serait plus avantageux d'abandonner presque tout à la nature se

contentant d'employer les remèdes propres à accélérer la séparation des parties gangrénées

~~et~~ et à prévenir la résorption des sucs putrides. les parties mortes séparées on retrancherait

on couperait les os de suite.

Cene serait donc que pour les autres maladies qui determinent à couper un

membre et dans une circonstance ou le malade se refusant absolument à l'opération

ordinaire, sa vie courrait les plus grands dangers, ce ne serait dis-je que dans le cas qu'on pourrait avoir recours à ce moyen

~~mais~~

Le jeudy 30 mars 1786 L'héritier